

TOUR DU LAVEDAN

2, 3 et 4 SEPTEMBRE 2016



LA PIAZZETTA

1^{ère}, 2^{ème} & 3^{ème} catégories

Prologue : Cauterets / Cauterets : 1.700 km

1^{ère} étape : Argelès-Gazost / Argelès-Gazost : 90 Km

2^{ème} étape : Pierrefitte-Nestalas / Argelès-Gazost : 5.8 Km

3^{ème} étape : Argelès-Gazost / Ouzous : 88 km



Renseignement : Hervé OMPRARET : 06.32.23.66.55

Email : herveompraret-64@orange.fr

Dossier téléchargeable sur : <http://u.c.lavedan.free.fr/>



SKODA SUZUKI TARBES
88 Route de Lourdes
65310 ODOS



LES PARTENAIRES DU TOUR DU LAVEDAN



LA PIAZZETTA

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Vendredi 2 septembre

- De 18h00 à 19h30 : Accueil des équipes au camping "Le Peguere" à Cauterets
- 19h30 : Réunion des directeurs sportifs.
- 20h00 : Départ du prologue (toutes les 30 secondes)
- 21h30 : Cérémonie protocolaire au podium d'arrivée.
(Devront se présenter au podium : Les 1^{er} de chaque catégories, meilleur grimpeur et sprinter)
En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.

Samedi 3 septembre

- 8h30 : Distribution des classements du prologue
- 9h00 : Départ de la 1^{ère} étape.
- 11h45 : Cérémonie protocolaire au podium d'arrivée.
(Récompenser : vainqueur d'étape, les 5 maillots distinctifs)
En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.
- 11h45: Repas au lycée d'Argelès-Gazost.
- 13h00 : Distributions des classements.

- 17h00 : Arrivée de la Vuelta au col d'Aubisque.

Dimanche 4 septembre

- 9h30 : Départ du 1^{er} coureur CLM
- 11h30 : Cérémonie protocolaire au podium d'arrivée.
(Récompenser : vainqueur d'étape, les 5 maillots distinctifs)
En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.
- 11h45: Repas au lycée d'Argelès-Gazost.
- 13h30 : Distributions des classements.
- 14h50 : Départ 3^{ème} étape
- 18h00 : Cérémonie protocolaire à la salle des fêtes d'Ouzous
(Récompenser : Le vainqueur d'étape, les 5 maillots distinctifs, le podium du tour et la 1^{ère} équipe)
- En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée

INFORMATIONS

Général

- Tous les giratoires seront pris par la droite. Voir article 18 du règlement de l'épreuve
- Tous coureurs pris en flagrant délit de jet de déchet sur la voie publique se verra pénalisé de 1 minute
- La puce électronique se positionne sur la cheville gauche

Prologue

- Départ du prologue toutes les 30 secondes
- Les coureurs devront rester sur la droite de la chaussée

1^{ère} étape

- Les coureurs devront signer la feuille d'émargement avant le départ.
- GPM : 3 points montagne : Préchac (3^{ème}). Km (11.2, 42.5, 71.5)
- Sprint : 3 point chaud. Ligne arrivée a Argelès-Gazost. Km (30, 60, 90)

2^{ème} étape

- Départ toutes les minutes.
- L'ordre des départs se fera à l' envers du classement général
- Les coureurs devront rester sur la droite de la chaussée et prendre les deux giratoires par la droite.
- Les motards ouvriront la route de rond point a rond point.

3^{ème} Etape

- Les coureurs devront signer la feuille d'émargement avant le départ.
- GPM : 3 points montagne : col des lingous (2^{ème}). (Km 52.4), Cote de St Savin (2^{ème}) (Km 77.7) et Ouzous (1^{ère}) (Km 88)
- Sprint : 3 point chaud : Geü (Km 11.4), Cote des courriers (Km 41) et Geü (Km 62.2)
- ATTENTION DANGER : Descente du col des lingous dangereuse dans la première partie et la descente de la cote de St Savin

Cérémonie protocolaire

Les coureurs concernés par les maillots distinctifs sont priés de se présenter impérativement au podium dans les 15 mn suivant l'arrivée.

Si un coureur est absent, le maillot sera remis au suivant.

Classements

Les classements vous seront remis : Site internet U.C.L

- Prologue : Le samedi matin au départ de la 1^{ère} étape.
- 1^{ère} étape : Le samedi midi au repas.
- 2^{ème} étape CLM : Apres le repas du midi au lycée.
- 3^{ème} étape : Lors de la cérémonie protocolaire.

OFFICIELS

ORGANISATIONS :

Co-Directeur de l'épreuve	OMPRARET Hervé
Co-Directeur de l'épreuve	SAUTHIER Etienne
Responsable Accueil	OMPRARET Hervé
Responsable Technique	LAC Joël
Responsable Sécurité	CHATELAS Michel
Responsable Restauration	SAUTHIER Etienne

ECHELON COURSE :

Président du jury	SAUTHIER Etienne
Juge a l'arrivée	OMPRARET Hervé
Chronométrateur	OMPRARET Hervé
Ardoisier	ALLUE Philippe
Liaison radio	BILES Alain
Speaker officiel	VIGNASSE Henri

ASSISTANCE MEDICALE :

Médecin	
Samedi :	Dr LOUVET Dominique : 06.81.24.27.51
Dimanche :	Dr ROSSEL Jean. Jacques : 06.80.05.60.36

Ambulance	Ambulances des cimes
-----------	----------------------

SECURITE:

Motocyclistes	U.C.L & TMC
Signaleurs	U.C.Lavedan

EQUIPE TECHNIQUE :

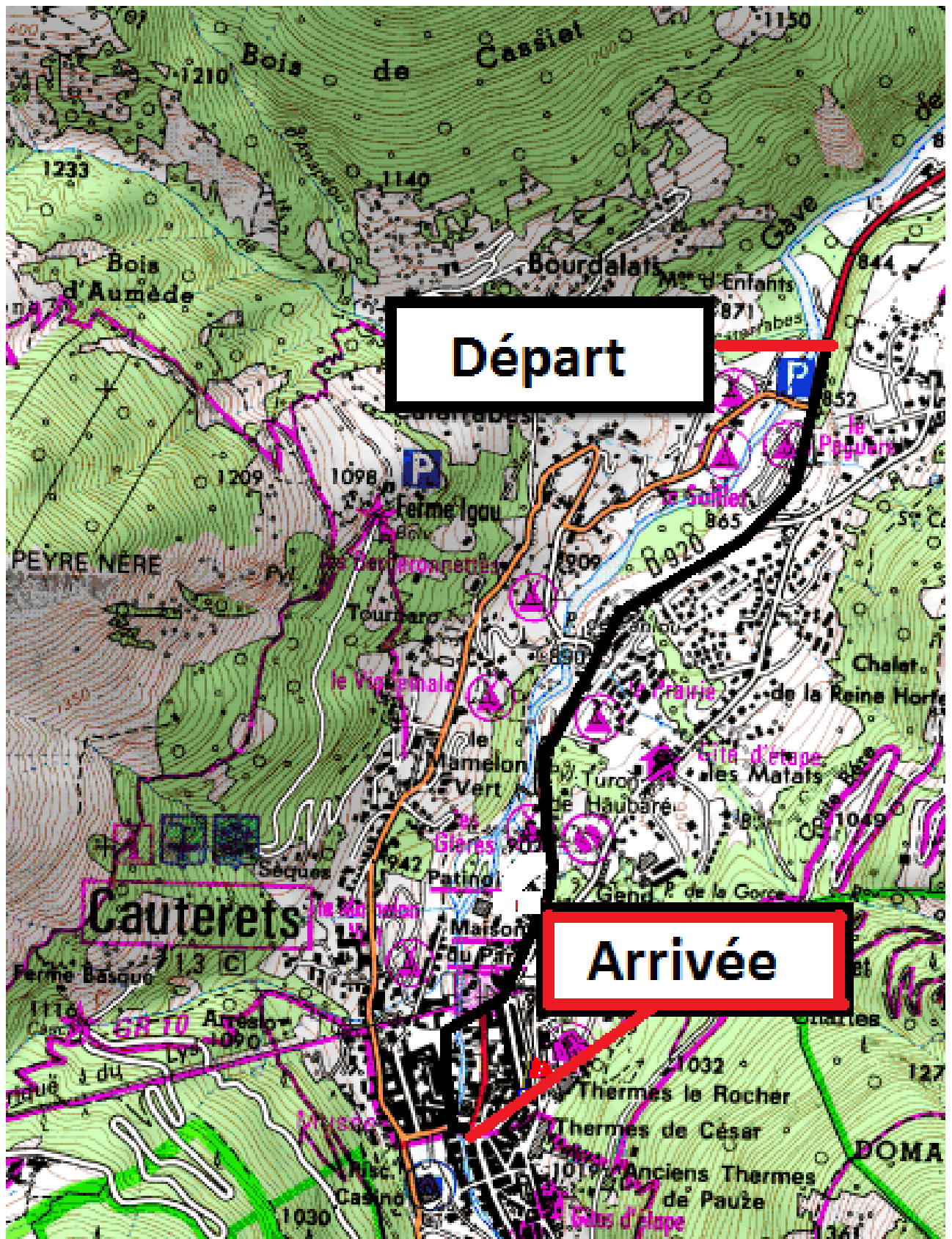
Allué Philippe - Artigusse Yannick. – Bayen Gérard. – Carrere Nathan - Cassou J.Michel. – Chatelas Michel – Laborde André-Lac Joël - Naude J.Claude, Ompraret Hervé - Sauthier Etienne -Sauthier Michel. – Etc....

Prologue

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN					
TOUR DU LAVEDAN					
Prologue		Contre la montre individuel		2,200 km	
KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES		Départ Parking Carrefour contact 1er départ :20h00 Signature de coureurs 5 mn avant départ Arrivée Cauterets Ave du Mamelon vert
A parcourir	Parcourus		Premier coureur	Demier coureur	
2,2	0	Cauterets: Parking Carrefour	20h00	21h00	
1	1	Pont de Fanlou	20h02	21h02	
0,4	1,4	Route de Pierrefitte	20h03	21h03	
0,3	1,7	Rue du pont neuf	20h04	21h04	
0,2	1,8	Rue de Belfort	20h05	21h04	
0	2,2	Ave du Mamelon vert	20h05	21h05	

Départ toutes les 30 secondes





Départ

Arrivée

1^{ère} étape

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN					
TOUR DU LAVEDAN					
1ère étape		Argeles.Gazost - Argeles.Gazost			90 km
KILOMETRES		ITINERAIRE		HORAIRES	
A parcourir	Parcourus			Moyenne	Moyenne
				38 Km/h	35 Km/h
92	-2	Argeles-Gazost		9h00	9h00
90	0	Lau-Balagnas (D.921)		9h02	9h02
86,4	3,6	Pierrefitte-Nestalas		9h08	9h09
83,7	6,3	Villelongue (D.921-D.13)		9h12	9h13
81	9	Beaucens		9h16	9h17
79,1	10,9	Prachac	GPM 3 ▲	9h19	9h20
75,3	14,7	Boo-Silhen		9h25	9h26
70	20	Lugagnan		9h33	9h36
69	21	Pont neuf (D.13-D.921b)		9h35	9h38
67,5	22,5	Le PIBESTE		9h37	9h40
65	25	Agos-Vidalos		9h41	9h45
61,8	28,2	Ayzac-Ost		9h46	9h49
60	30	Argeles-Gazost	PC 🚲	9h49	9h53
59,6	31,4	Lau-Balagnas (D.921)		9h51	9h55
55	35	Pierrefitte-Nestalas		9h58	10h02
52,3	37,7	Villelongue (D.921-D.13)		10h01	10h06
46	44	Beaucens		10h05	10h10
47,7	42,3	Prachac	GPM 3 ▲	10h08	10h13
43,9	46,1	Boo-Silhen		10h14	10h17
38,6	51,4	Lugagnan		10h23	10h27
37,6	52,4	Pont neuf (D.13-D.921b)		10h24	10h29
36,1	53,9	Le PIBESTE		10h26	10h31
33,6	56,4	Agos-Vidalos		10h30	10h36
30,4	59,6	Ayzac-Ost		10h35	10h40
30	60	Argeles-Gazost	PC 🚲	10h38	10h47
28,6	61,4	Lau-Balagnas (D.921)		10h40	10h49
26,4	63,6	Pierrefitte-Nestalas		10h47	10h53
23,7	66,3	Villelongue (D.921-D.13)		10h49	10h57
21	69	Beaucens		10h53	11h01
19,1	70,9	Prachac	GPM 3 ▲	10h56	11h04
15,3	74,7	Boo-Silhen		11h02	11h08
10	80	Lugagnan		11h11	11h18
9	81	Pont neuf (D.13-D.921b)		11h12	11h20
7,5	82,5	Le PIBESTE		11h16	11h22
5	85	Agos-Vidalos		11h18	11h27
1,8	88,2	Ayzac-Ost		11h23	11h31
0	90	Argeles-Gazost (Ave des Pyrénées)	🚲	11h25	11h35

Signature des coureurs

Casino
8h00 à 8h55

Départ fictif

Casino
9h00

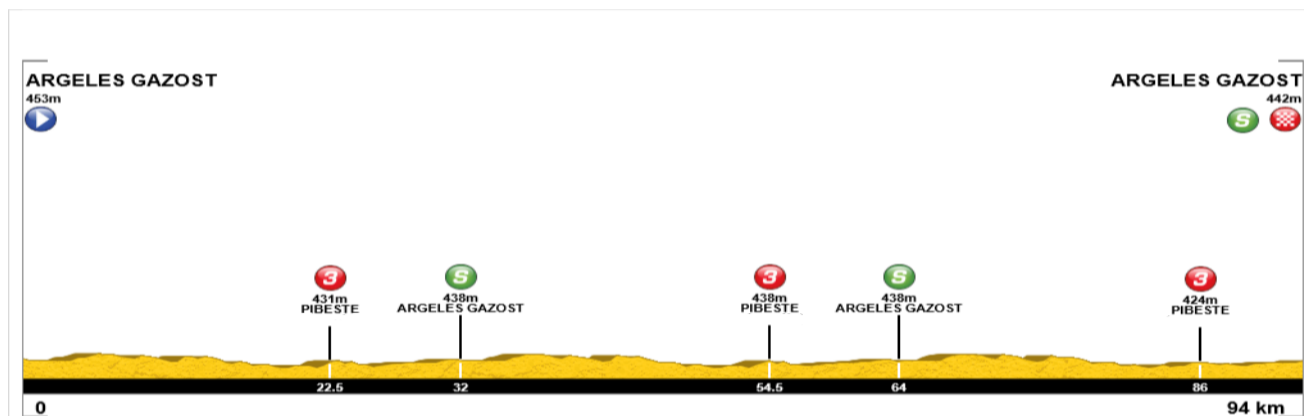
Giratoires

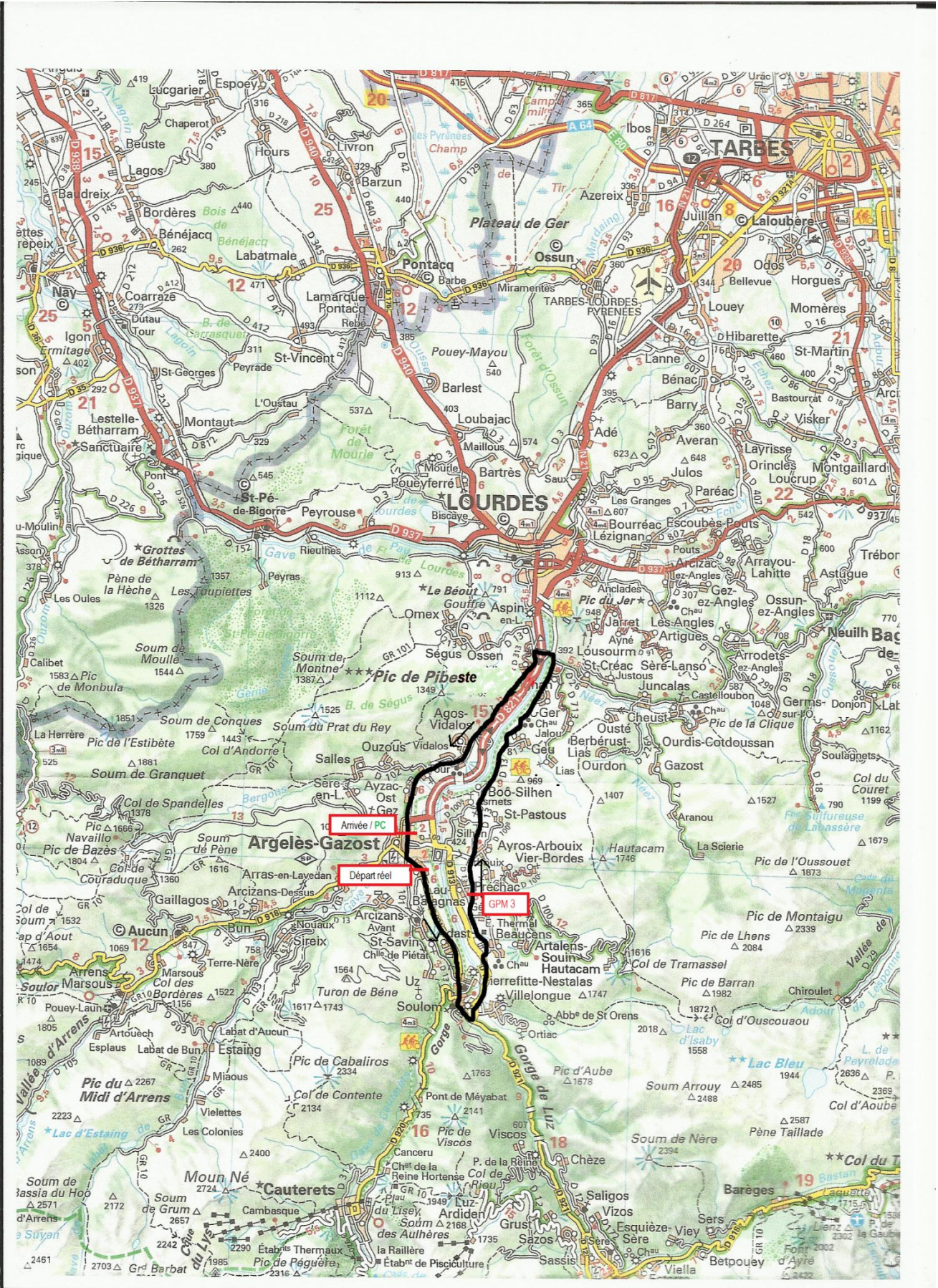
Km 3,7
Km 5,9
Km 24,8
Km 29,2 / 29,5
Km 30,3
Km 30,6
Km 35,3
Km 37,3
Km 56,1
Km 60,5 / 60,7
Km 61,4
Km 61,9
Km 66,5
Km 68,7
Km 87,3
Km 89,5 / 89,7

Ilôts et/ou dos d'âne

Km 8 / 38 / 68
Km 10,7 / 42,7 / 70,7
Km 21,3 / 51,3 / 81,3
Km 27,3 / 57,3 / 87,3
Km 28,8 / 58,8
Km 30,9 / 60,9

* Protocole : Podium Arrivée





2^{ème} étape

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN				
TOUR DU LAVEDAN				
2 ^{ème} étape		Contre la montre individuel		5,800 Km
KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES	
A parcourir	Parcourus		Premier coureur	Dernier coureur*
5,8	0	Pierrefitte-Nestalas (Gare)	9h30	11h30
5,22	0,58	RP sortie Pierrefitte (D.921)	9h31	11h31
4,02	1,78	Adast	9h32	11h32
1,45	4,35	Lau-Balagnas	9h35	11h35
0,6	5,2	RP Entrée Argelès-Gazost	9h36	11h36
0,4	5,4	Rue du General Leclerc	9h37	11h37
0	5,8	Place de la république	9h38	11h38

Départ
Pierrefitte-Nestalas
1er départ : 9h30

Signature de coureurs
5 mn avant départ

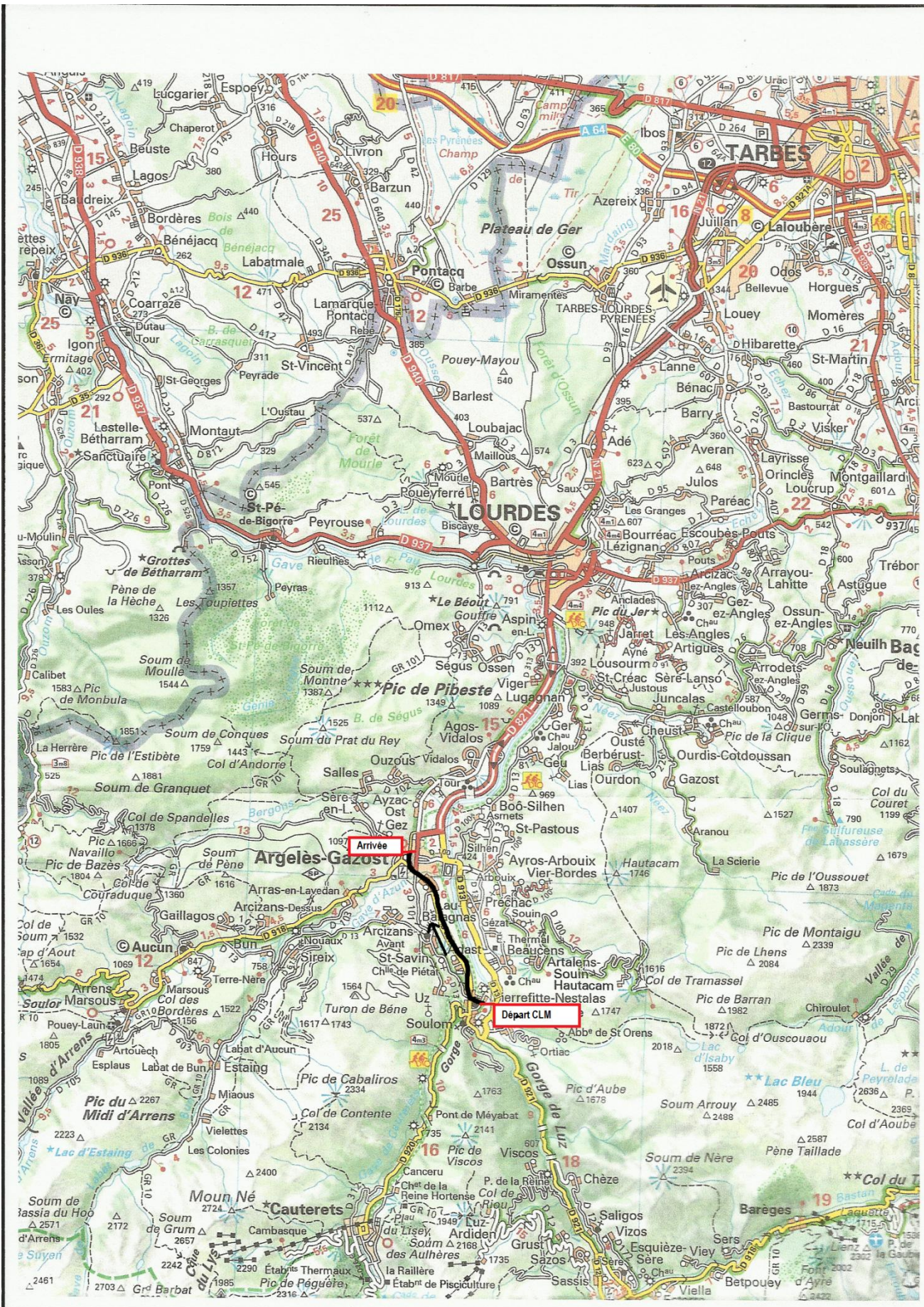
Arrivée
Argelès-Gazost : mairie

* Si 120 partants

Départ toutes les minutes

Rond point Km 0,58 & 5,2 à prendre par le droite.





3^{ème} étape

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN					
TOUR DU LAVEDAN					
3 ^{ème} étape		Argelès.Gazost - Ouzous		88 km	
KILOMETRES		ITINERAIRE		HORAIRES	
A parcourir	Parcourus			Moyenne	Moyenne
90	-2	Argelès-Gazost (Casino)		38 Km/h	35 Km/h
88	0	Argelès-Gazost (D.921b)		15h00	15h00
87	1	Ayzac-Ost		15h05	15h05
84	4	Agos-Vidalos		15h06	15h06
79	9	Pont neuf (D.921b-D.13)		15h13	15h14
78	10	Lugagnan		15h14	15h16
76,6	11,4	Geu	PC	15h18	15h19
73	15	Boo-Silhen		15h23	15h25
69,5	18,5	Prechac		15h28	15h31
67,5	20,5	Beaucens		15h32	15h34
64,8	23,2	Villelongue (D.13-D.921)		15h35	15h38
64	24	Soulom		15h36	15h39
63	25	Pierrefitte-Nestalas		15h37	15h42
58,8	29,2	Lau-Balagnas		15h45	15h49
57,5	30,5	Argeles-Gazost (D.921b)		15h48	15h52
56,5	31,5	Ayzac-Ost		15h50	15h55
53,5	34,5	Agos-Vidalos		15h55	16h00
48,5	39,5	Pont neuf (D.921b-D.921a)		16h02	16h07
74	41	Cote des courriers	PC	16h04	16h08
46,2	41,8	Pic du Jer (D.921a-N.21)		16h05	16h09
44	44	Lourdes(N.21-D.937)		16h09	16h14
40,7	47,3	Arcizac les Angles (D.937-D.7)		16h14	16h20
35,6	52,4	Col des Lingous	GPM 2	16h22	16h29
28,3	59,7	Lugagnan (D.26-D.13)		16h34	16h41
25,8	62,2	Geu	PC	16h37	16h45
22,8	65,2	Boo-Silhen		16h42	16h51
18,9	69,1	Prechac		16h48	16h57
16,9	-71,1	Beaucens		16h51	17h00
14,3	73,7	Villelongue		16h55	17h04
13,4	74,6	Soulom(D.13-D.921)		16h56	17h06
12,6	75,4	Pierrefitte-Nestalas (D.921-D.13)		16h58	17h08
10,3	77,7	St Savin	GPM 2	17h02	17h11
10	78	St Savin (D.13-D.101)		17h03	17h13
6,6	81,4	Argeles-Gazost ((D.101-D.921)		17h08	17h18
4,4	83,6	Ayzac-Ost (D.921b-D.102)		17h12	17h23
0	88	Ouzous	GPM 1	17h15	17h26

Signature des coureurs

14h00 à 14h25

Départ fictif

Casino : 14h50

Passage dangereux

Descente col des Lingous
Descente St Savin

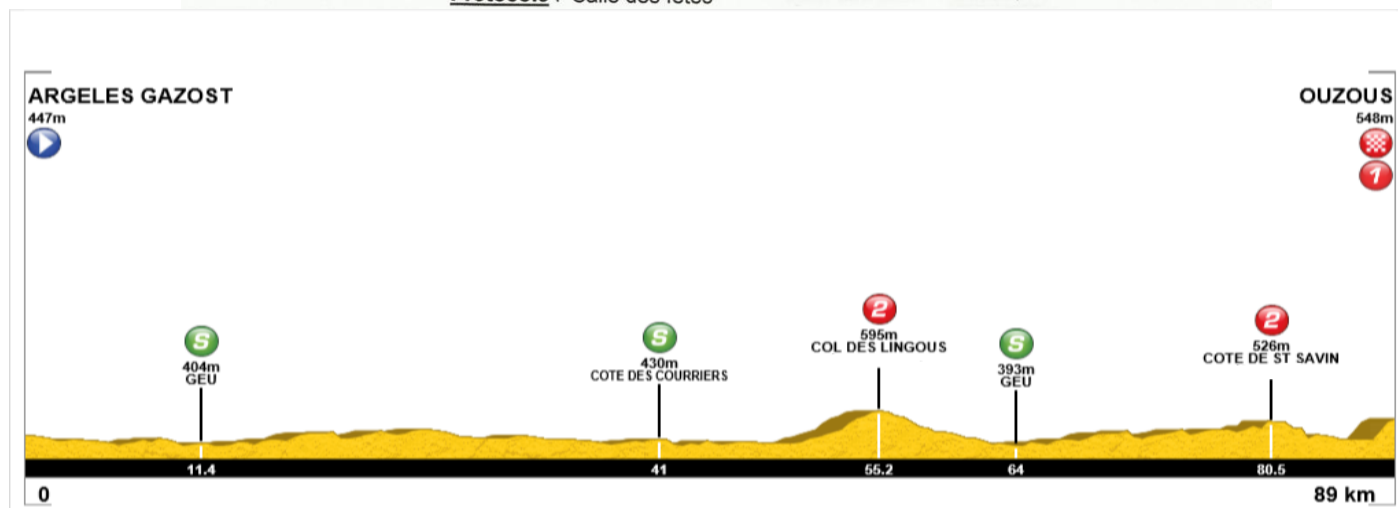
Giratoires

Km 4,5
Km 23,4
Km 25,4
Km 30,1
Km 30,7
Km 31,4 / 31,6
km 36
Km 41,7
Km 44
Km 73,9
Km 81 / 81,3
Km 82 / 82,2

Ilôts et/ou dos d'ane

Km 0,7 / 32,1
Km 1,7 / 33,6
Km 8 / 39,3
Km 42,5 à 43,5
Km 44,3
△ Km 55,5
Km 71,7
△ Km 79
△ Km 79,8
△ Km 80,9
Km 83
Km 84,2

* Protocole : Salle des fêtes





En cas d'accident

HOPITAL DE LOURDES

2, Avenue Alexandre Flemming

65100 LOURDES

TEL : 05.62.42.40.23

AMBULANCE DES CIMES

TEL : 05.62.92.20.20

MEDECIN DE LA COURSE

Dr LOUVET Dominique

Tel : 06.81.24.27.51

Dr ROSSEL Jean-Jacques

Tel : 06.80.05.60.36

DIRECTEURS DE COURSE

SAUTHIER Etienne
TEL : 06.17.17.26.31

OMPRARET Hervé
TEL : 06.32.23.66.55

TOUR DU LAVEDAN

Règlement :

ARTICLE 1 :

Le Tour du Lavedan est organisé par l'UNION CYCLISTE DU LAVEDAN, les 2,3 et 4 septembre 2016 sous les règlements de l'UFOLEP., est ouvert aux 1ères, 2èmes et 3èmes catégories.

ARTICLE 2:

Les engagements se feront individuellement. Les équipes composées d'au moins 5 coureurs ont la possibilité d'avoir une voiture suiveuse.

ARTICLE 3:

Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 4 :

Déroulement de l'épreuve :

Vendredi 2 septembre

- Prologue : Cauterets – Cauterets : 2.200 Km

Départ 1^{er} coureur : 20h00

Samedi 3 septembre

- 1ère étape : Argelès-Gazost – Argelès-Gazost : 90 km

Départ à 9h00 du Casino d'Argelès-Gazost

Dimanche 4 septembre (Matin)

2ème étape : Etape CLM individuel : Pierrefitte-Nestalas – Argelès-Gazost : 5.800 km.

Départ 1^{er} coureur : 9h30 de la gare de Pierrefitte

Dimanche 4 septembre (Après-midi)

3ème étape: Argelès-Gazost – Ouzous : 88 km

- Départ à 14h50 du casino d'Argelès-Gazost

ARTICLE 5 :

Sur tout le parcours, en cas d'incident mécanique ou crevaison, les coureurs pourront échanger tout ou partie de leur vélo, contre du matériel transporté par la voiture de leur directeur sportif.

Au cas où celui-ci ne remplirait pas cette condition, c'est le Président du Club ou son

représentant (licencié également) qui deviendrait responsable.

Une voiture de dépannage neutre munie de roues suivra les échappés, ayant au moins trente secondes d'avance.

Tout dépannage ne peut être effectué exclusivement que par l'arrière du peloton ou fraction du peloton, et à droite de la route, étant entendu que les intéressés (coureurs et dépanneurs) ne peuvent exécuter cette opération que s'ils ont mis pied à terre. Des sanctions seront prises par la Direction de Course.

ARTICLE 6 :

Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable qu'il soit volontaire ou non. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des musettes, des bidons etc... sur la totalité du parcours.

ARTICLE 7 :

Tout coureur abandonnant ne peut, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture dite « voiture-balai » prendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens. Cette voiture devra parvenir jusqu'au poste de chronométrage, et le commissaire remettra la liste des coureurs éliminés. Tout coureur éliminé ne pourra, en aucun cas, continuer la course même officieusement, ni la suivre, l'accompagner en quoi que ce soit.

ARTICLE 8 :

Un coureur engagé à l'épreuve ne pourra, en aucun cas, et quel que soit le motif de son abandon, ou de son abstention disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 9 :

Les équipes ne devront avoir aucun lien entre elle. Toute entente d'un membre ou de l'équipe toute entière en vue d'aider un membre d'une équipe adverse, même sans lui sacrifier ses chances et à plus forte raison en les lui sacrifiant est formellement interdite et sera sanctionnée.

ARTICLE 10 :

Les coureurs devront porter le maillot de leur équipe. A partir de la 2^{ème} étape les coureurs leaders des différents classements, revêtiront un maillot fourni par l'organisation.

ARTICLE 11 :

L'ordre de départ du CLM individuel se fera dans l'ordre inverse du classement général.

ARTICLE 12 :

Le Directeur Sportif devra respecter l'ordre des voitures établi par tirage au sort avant le départ de la première étape, le Club organisateur se réservant la 1^{er} place. Ensuite, suivant l'ordre du classement général individuel, la file de droite lui étant réservée.

ARTICLE 13 :

En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du Directeur de course, soit pour donner des ordres à leurs coureurs dans le peloton, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du Directeur de course et lui préciser ses intentions. Ils ne pourront passer que lorsque celui-ci aura donné son accord

ARTICLE 14 :

Dans le cas où une équipe serait démembrée, le Directeur de course se réserve le droit de supprimer la voiture du Directeur sportif de la dite équipe.

Dans ce cas, le soin de ravitailler ces coureurs en matériel serait confié au Directeur sportif d'une autre équipe.

Toutefois, il serait tenu compte de la place du classement général des coureurs restant en course.

ARTICLE 15 :

Le Directeur de la course assurera :

1° La bonne marche générale de l'organisation

2° La discipline concernant les suiveurs officiels autorisés en utilisant la réglementation dite du "drapeau rouge" à chaque échappée ou lâchage.

ARTICLE 16 :

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course pour la signature de la feuille de contrôle.

Un appel sera fait à chaque contrôle de départ. Les départs seront donnés arrêtés par le directeur de course.

ARTICLE 17 :

L'utilisation d'oreillettes est formellement **interdite**

ARTICLE 18

Tous les giratoires doivent être pris par la droite. Tous coureurs surpris à gauche écoperont d'une pénalité de 10 minutes. En cas de récidive, il sera exclu de la course.

ARTICLE 19 :

Classement Général Individuel : Maillot Jaune

Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par la place obtenue lors du prologue.

ARTICLE 20 :

Classement du Meilleur Grimpeur : Blanc à pois rouges.

Côte de 1^{ère} catégorie: Cotes d'Ouzous.

15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, et 1 point aux 10 premiers coureurs classés au sommet

Côtes de 2^{èmes} catégories : Col de Lingous, Cote de St Savin

10, 6, 4,2 et 1 point aux 5 premiers coureurs classés au sommet

Cotes de 3^{èmes} catégories : Cote de Préchac

4, 2 et 1 points pour les 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de places de 1^{er} au sommet des côtes de 1^{ère} catégorie, est déclaré vainqueur. Dans le cas où les coureurs concernés se retrouveraient une nouvelle fois à égalité, les premières places obtenues dans les côtes de 2^{ème} catégorie serviraient à les départager, voire les 3^{ème} catégories. En dernier ressort, les places suivantes sont déterminantes (2^o, 3^oetc...)

ARTICLE 21 :

- Classement des sprints intermédiaires : Maillot Vert.

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

5, 3, 2 et 1 point aux 4 premiers coureurs classés à chaque sprint. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1^{ère} places, puis par leur nombre de places de second et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place

ARTICLE 22 :

Classement des 2^{ème} et 3^{ème} catégories : Maillots rose (2^{ème} cat) et bleu (3^{ème} cat)

Le classement de ces 2 catégories se fera par rapport au classement général.

En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par la place obtenue dans le CLM.

ARTICLE 23 :

Les maillots distinctifs ne sont pas cumulables.

Lors de la remise des prix après chaque étape, un coureur ne pourra recevoir plusieurs maillots.

L'ordre des maillots sera le suivant :

- Maillot de leader
- Maillot par point
- Maillot grimpeur

ARTICLE 24 :

Dotation de l'épreuve :

Étape :

- Vainqueur d'étape : 1 bouquet + 1 trophée.
- Maillots distinctifs (Jaune, a pois, vert) à chaque étape : 1 maillot + 1 bouquet
- 1^{er} deuxième et troisième catégorie : 1 maillot
- Vainqueur du tour : 1 trophée. + 1 bouquet
- Podium (2^{ème} et 3^{ème}) : 1 trophée
- Classement par équipes : 1 grand trophée
- Vainqueur PC : 1 trophée.
- Vainqueur GPM : 1 trophée.
- Vainqueur des 2^{èmes} cats : 1 bouquet
- Vainqueur des 3^{èmes} cats : 1 bouquet

ARTICLE 25:

Le délai d'élimination :

Le délai d'élimination est fixé à 15 % du temps du vainqueur de l'étape.

Ce délai peut être modifié par le jury des commissaires en accord avec les organisateurs.

ARTICLE 24:

Respect du code de la route

La route n'étant pas privatisée, nous vous rappelons que le code de la route doit être respecté.

Toutefois la 'priorité de passage ' sera donné par des signaleurs mobiles aux intersections.

Roulez à droite. La prise a contre sens d'un giratoire pourra être sanctionné.

LES PRINCIPAUX SPONSORS DE L'U.C.LAVEDAN

